



Paris, le 15 juin 2020

**C'est devenu sa marque de fabrique :
Le Préfet LALLEMENT préfère l'autoritarisme à la négociation !!!**

Alors que nos organisations n'ont cessé de dénoncer l'iniquité de l'ordonnance du 15 avril 2020 imposant la prise de congés aux agents durant la période d'urgence sanitaire ;

Alors que nos organisations n'ont eu de cesse de réclamer que des discussions puissent être menées avant que l'arrêté nécessaire à l'application de ce dispositif ne puisse s'appliquer aux agents « Ville » de la Préfecture ;

Alors que cet arrêté a été signé dans le plus grand secret fin mai pour une application avant le premier juin, plaçant les agents dans des situations délicates face à leurs chefs de service ;

Alors que nos organisations pour dénoncer ce déni de dialogue social ont déposé un préavis de grève et demandé l'autorisation de se rassembler devant la Préfecture le 11 juin, avant le retour du public, afin de s'adresser aux personnels et alors même que le gouvernement vient d'annoncer la fin de l'urgence sanitaire, ;

La seule réponse du Préfet de Police : un arrêté d'interdiction du rassemblement au motif de la situation sanitaire, arrêté menaçant de sanction ses propres fonctionnaires !!! Est-ce de l'humour ?

Se prévaloir de la protection de notre santé pour tenter de faire taire la contestation... Quel grossier procédé quand dans le même temps on envoyait policiers sur le terrain en début de confinement sans protection, que nombres d'agents ont continué leurs missions durant le confinement sans quasi aucune protection, que la précipitation de la Préfecture de Police à nous faire reprendre en présentiel contraint la plupart des agents à s'exposer à la contamination dans les transports franciliens. Urgence sanitaire nous dit-on. Répression sociale nous répondons !!!!

Ceci est grave pour la suite du dialogue social à la Préfecture de Police !